
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2008/09/25

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

La CSSIAT présentera sa 28^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité

Saint John, NB : La 28^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) du Nouveau-Brunswick se déroulera à l'Hôtel Delta Beauséjour, à Moncton, du 5 au 7 octobre prochain.

« Dans le récent rapport du Comité d'étude indépendant sur le système de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick, on nous a mis au défi de servir de modèle canadien de prévention des blessures au pays par le biais de l'éducation, et de l'application des lois et des règlements », a expliqué la présidente du conseil d'administration de la CSSIAT, Roberta Dugas. « Notre conférence est une composante importante de notre engagement envers l'éducation en matière de santé et de sécurité. Nous espérons que cette éducation mènera à l'attitude collective qui veut que tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles sont évitables et inacceptables », a-t-elle ajouté.

« Cette année, nous sommes particulièrement heureux d'accueillir le directeur général de l'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail, Wolfgang Zimmerman. » Ce dernier animera l'atelier intitulé « La gestion de l'incapacité au travail dans un contexte mondial ». M. Zimmerman s'est rétabli à la suite d'un accident de bûcheronnage qui l'a paralysé à l'âge de 20 ans. C'est sa détermination pour réduire le nombre d'accidents du travail qui l'a poussé à fonder l'Institut.

Un autre fait saillant de la conférence sera la séance plénière portant sur le rapport du Comité d'étude indépendant. Le président du Comité d'étude, Louis Comeau, présentera cette séance. « Nous attendons avec impatience cette discussion sur les recommandations relativement à la santé et à la sécurité », a affirmé M^{me} Dugas. « Les délégués pourront obtenir leur information directement de la source. Ils auront également l'occasion de poser des questions au sujet des recommandations en matière de prévention des blessures. » La séance aura lieu le 7 octobre et suivra un déjeuner de remise de prix auquel on reconnaîtra deux entreprises néo-brunswickoises pour les efforts qu'elles ont déployés en vue de promouvoir une culture de sécurité à leur lieu de travail.

Les autres ateliers offerts porteront sur des sujets comme l'intimidation au travail; la sécurité des machines; les normes et les risques liés à la sécurité électrique; les plates-formes de travail élévatrices; la réduction du bruit; la prévention des lésions musculo-squelettiques; la diligence raisonnable; la reprise du travail; et la gestion de la sécurité à l'intention des entrepreneurs.

Une exposition commerciale aura lieu les 5 et 6 octobre dans le cadre de la conférence, où 30 exposants mettront en montre leurs plus récents produits et services de santé et de sécurité.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.